



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique

Pourquoi s'adapter au changement climatique ?

Longue durée de vie des gaz à effet de serre + efforts insuffisants de réduction (mondial) = nécessité de se préparer aux effets

Evolution des émissions de gaz à effet de serre 1990-2022 :

France **-27%**
Europe **-31%**
Monde **+62%**

Nécessité d'anticiper une politique climatique post 2050 :

- De nombreux investissements ont une **durée de vie de plusieurs décennies**
- De nombreux secteurs ou activités ne sont **déjà plus adaptés** au climat d'aujourd'hui

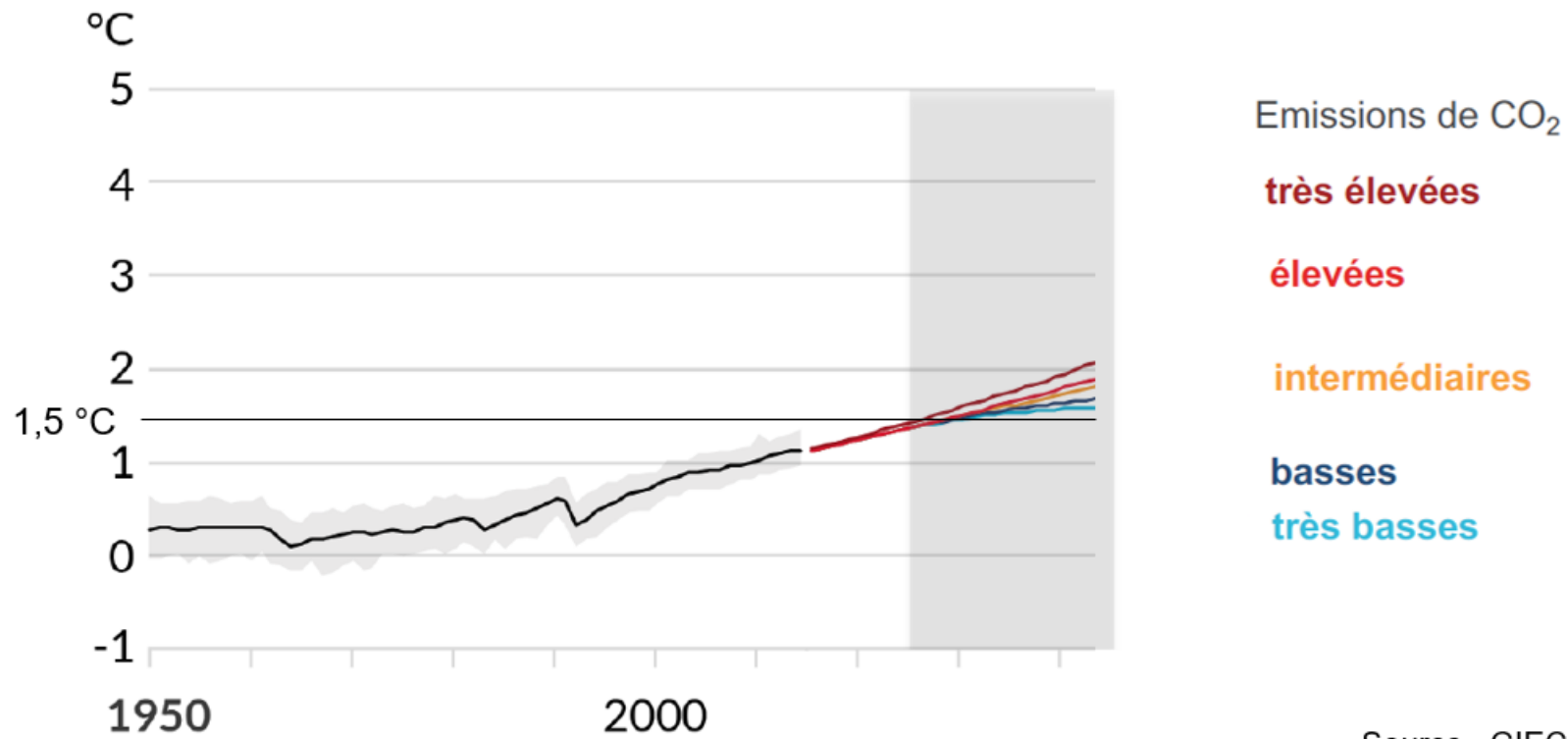
Politique climatique se compose de 2 volets **interdépendants**

Agir sur les causes
(atténuation)

Agir sur les conséquences
(adaptation)

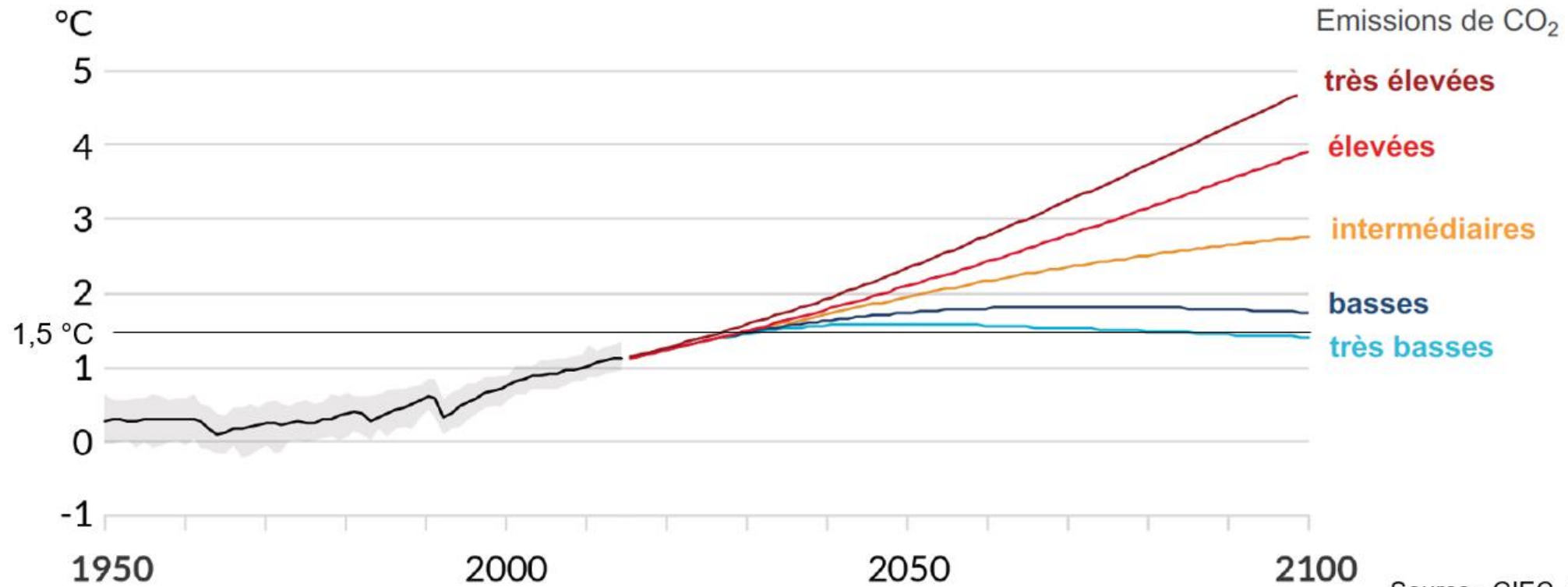


S'adapter oui, mais à quoi ?



Source : GIEC, 2022

S'adapter oui, mais à quoi ?



Source : GIEC, 2022



Ce que nous dit le GIEC

- Réchauffement climatique mondial de **+1,5°C** : atteint dès le **début des années 2030**
- Maintien du réchauffement climatique mondial sous les **+2°C** : très fortes **réductions des émissions mondiales** dès la décennie **2021-2030**
- **Engagements Etats** (avant octobre 2021) → réchauffement médian de **2.8°C en 2100**
- **Politiques mondiales** (en place fin 2020) → réchauffement médian de **3.2°C en 2100**
- Scénarios à **très fortes émissions** devenus **moins probables** mais **non excluables**

La trajectoire de réchauffement de référence

- Proposition d'une trajectoire fondée sur le scénario tendanciel :



+ 1,5 °C
en 2030



+ 2 °C
en 2050



+ 3 °C
en 2100



+ 2 °C
en 2030



+ 2,7 °C
en 2050

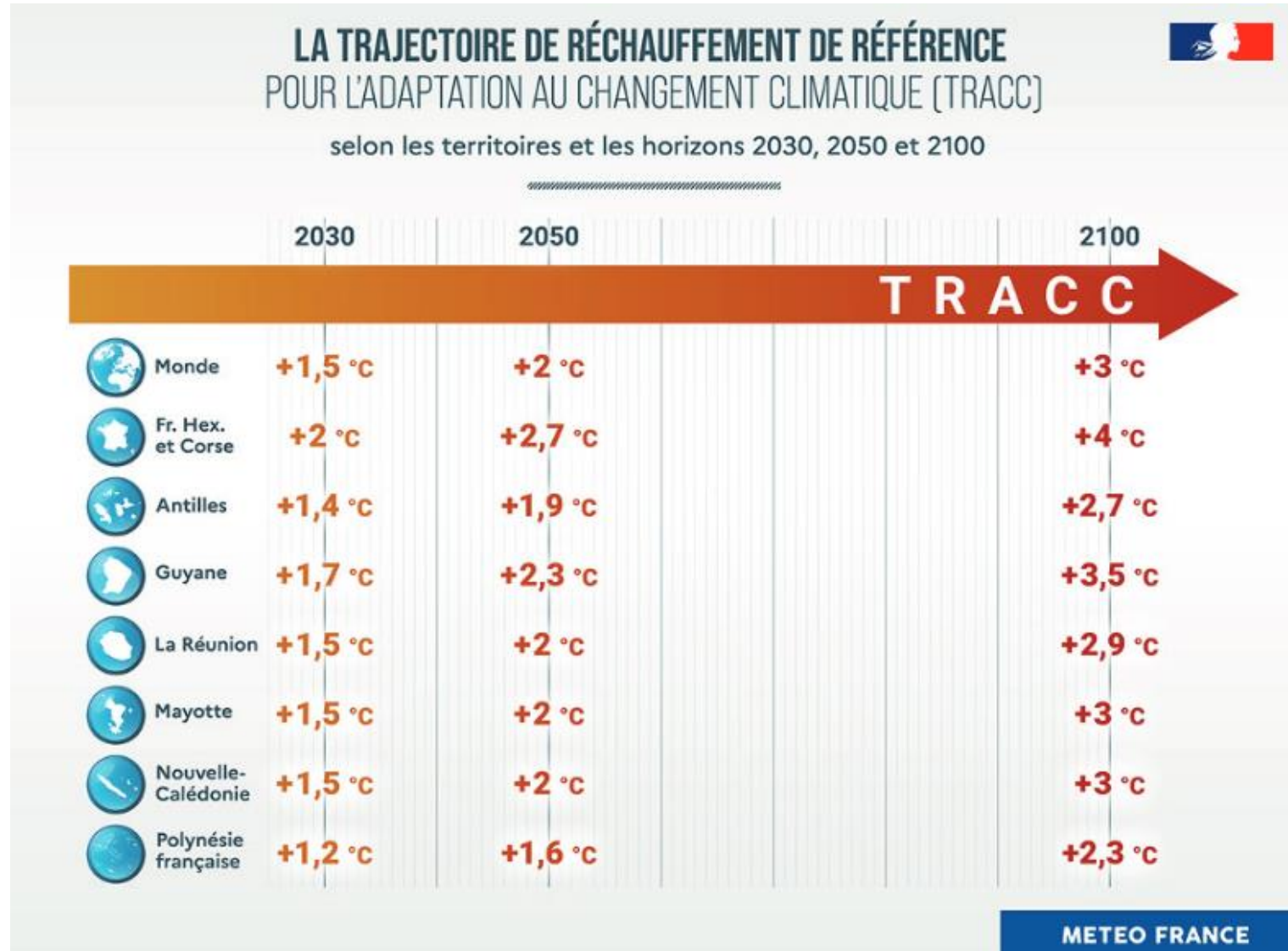


+ 4 °C
en 2100

- Consultation du public de mai à septembre 2023 (1 100 contributions reçues, 84% favorables)
- mai 2023 : avis favorable unanime du Conseil national de la transition écologique
- novembre 2023 : avis favorable du Conseil économique, social et environnemental

→ trajectoire retenue pour le 3^{ème} plan national d'adaptation au changement climatique publié le 10 mars 2025 et inscrite dans le code de l'environnement le 26 janvier 2026

Déclinaison de la TRACC en Outre-mer



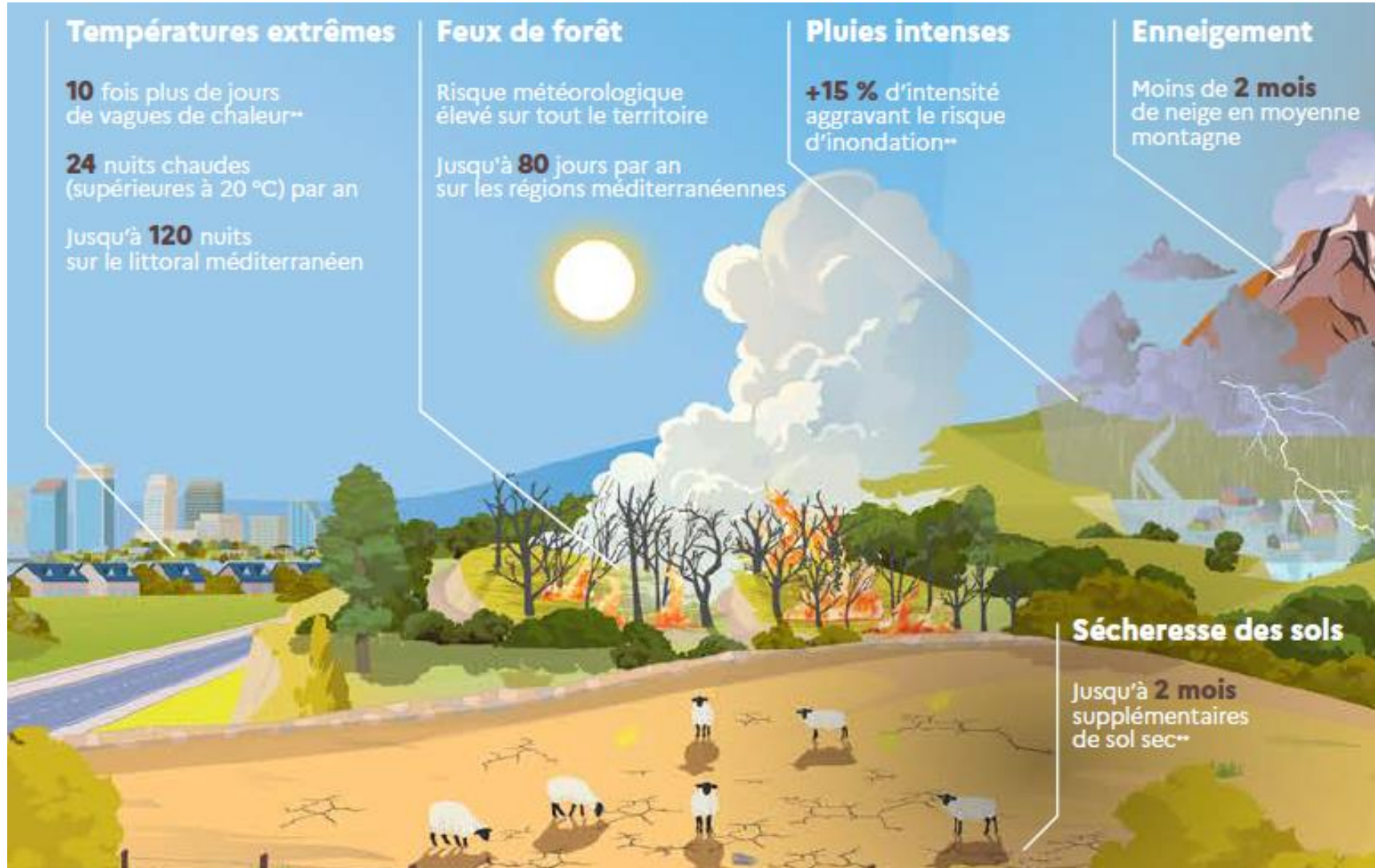
La France à + 4°C en 2100 : des évolutions majeures à anticiper

Villes analogues climatiques prenant en compte plusieurs paramètres :

- température moyenne
- température minimale de janvier
- température maximale de juillet
- précipitations annuelles

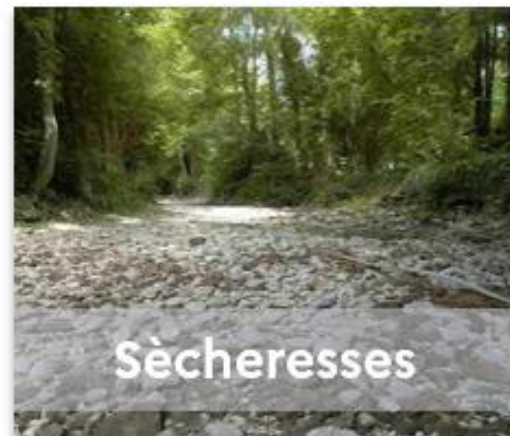


La France à +4°C





Augmentation des aléas, des risques et des impacts



Travaux en cours et à venir

- Mesure 23 du PNACC : intégration progressive de la TRACC dans les **documents de planification et sectoriels** :
 - Révision du **décret PCAET** : fonder les études de vulnérabilité des PCAET sur la TRACC
 - Intégration de la TRACC dans les **évaluations environnementales** des projets : guide méthodologique et révision du décret
 - Intégration à définir pour les documents d'urbanisme et de planification (PLU, SRADDET, SCoT, etc.)
- Mesures 3, 6 et 7 du PNACC : prise en compte de la TRACC dans la politique de prévention des risques naturels majeurs
 - Etudes en cours pour caractériser l'évolution des phénomènes majeurs selon la TRACC afin de réviser les **aléas de référence**.
 - A terme, **révision des PPRN** pour prendre en compte ces nouveaux aléas de référence intégrant le climat futur
- Mesure 19 du PNACC : définir la manière de prendre en compte la TRACC dans le cadre applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement (**ICPE**)
- Mesure 21 du PNACC : améliorer la **planification de la gestion de l'eau** en intégrant systématiquement la TRACC dans les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)
- Mesure 24 du PNACC : intégrer progressivement la TRACC dans l'ensemble des **normes et référentiels techniques** de conception, d'exploitation et de maintenance des infrastructures. 10 000 normes identifiées par l'AFNOR
- Mesure 33 du PNACC : pour les grandes entreprises du secteur de l'énergie et des transports, réaliser des études de vulnérabilité et des plans d'adaptation selon la TRACC
- Mesure 34 du PNACC : intégrer les enjeux d'adaptation dans les dispositifs d'aide aux entreprises